Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE

Assises de l'installation

Concertations régionales : REGION BOURGOGNE

Idées force

Il ressort des travaux conduits en Bourgogne les principales positions et propositions suivantes (sans ordre de priorité) :

1. **Permettre l'accessibilité à des aides au public de plus de 40 ans** (en réponse à l'augmentation de l'espérance de vie ainsi qu'aux évolutions et changements de caps dans la vie professionnelle), **via un financement assuré par les collectivités territoriales (recourir à un règlement d'exemption unique pour l'ensemble de celles-ci) ;**

2. **Supprimer le critère de la ½ SMI** en tant que critère d'affiliation à la MSA, car il n'est plus adapté dans certaines filières (productions diversifiées et circuits courts, élevage hors sol…) **et le remplacer par des critères économiques reposant sur la rentabilité et la viabilité ;**

3. Dans le cas d'une installation en supplément au sein d'une société, **supprimer l'obligation de changement de consistance (ou l'assouplir)**, car ce critère incite à l'agrandissement alors que, dans bien des cas, l'installation serait possible sans modification ;

4. **Créer un statut pour le porteur de projet (jusqu'à ce qu'il dispose d'une installation viable)** notamment pour répondre aux difficultés rencontrées en installation progressive et par les candidats s'installant après 40 ans ;

5. En outre, **concernant l'installation progressive :**
   - **rendre accessible les aides à l'installation**, **de façon progressive et planifiable** (possibilité d'une aide DJA par acompte)
   - **permettre en parallèle la pluri-activité**

6. **Développer le cautionnement et la garantie pour faciliter la réalisation d'investissements fonciers et hors fonciers ;**

7. Les outils mobilisables permettant l'acquisition de connaissances et compétences apparaissent déjà nombreux et globalement appropriés. **Il convient de conserver ce socle (PII, CEPPP, stage 21h, dispositifs associés), en enrichissant et adaptant (le cas échéant) les actions proposées de façon à répondre à l'ensemble des profils et des besoins exprimés par les candidats à l'installation ;**

8. **Le PII**, qui est la porte d'entrée vers l'installation en agriculture, **doit pouvoir accueillir et accompagner tous les publics, qu'ils soient aidés ou non et quelque soit leur âge ;**

9. **Exiger une formation minimum des animateurs et conseillers présents à chacune des étapes de l'accompagnement,** avec notamment un module commun (formation nationale ?) qui permettra de mieux identifier le rôle de chacun et la cohérence globale du dispositif ;

10. **Rendre accessible la formation à ceux qui s'installent tardivement.** Les formations doivent pouvoir être suivies tout au long de la vie, sur des durées adaptées. Il faut davantage recourir à l'ensemble des dispositifs permettant d'atteindre le niveau de qualification (VAE, dérogation, formations) et communiquer sur ces derniers ;

11. **Revoir la procédure habilitation des maîtres-exploitants,** sous peine de voir les candidats disparaître (on exige les mêmes conditions qu'à l'époque du stage 6 mois alors que la durée des stages a considérablement diminué) ;

12. **Prendre des mesures réglementaires pour stopper le contournement du contrôle des structures par des montages sociétaires** et plus largement renforcer le rôle du contrôle des structures ;

13. **Si les agrandissements sont à surveiller, celui qui concerne les petites structures récemment installées est par contre à encourager** (ainsi que pour les structures plus anciennes qui ont besoin de s'agrandir) ;

14. **Revoir à la baisse le critère de reprise de foncier dans le cadre d'une cession-reprise des droits PMTVA** (le foncier ainsi récupéré pourra être orienté vers l'installation). Les reprises à l'identique dans les régions d'élevage constituent un frein important car les structures reprises sont très lourdes à assumer pour un débutant ;

15. **Maintenir des moyens suffisants pour l'acquisition et la réaffectation de foncier et garantir une orientation des stocks constitués au profit de l'installation ou la création d'emplois.** Si les outils actuels du portage de foncier n'apparaissent pas toujours efficaces, ces derniers ont cependant contribué à un prix moyen du foncier français inférieur à ce qui est observé un peu partout ailleurs en Europe.